

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Justine

À une SÉANCE ORDINAIRE de la municipalité de Sainte-Justine tenue le 14 août 2025 à 19h30 à la Mairie, située au 167, route 204 à Saint-Justine, à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Marcel Tanguay
Siège #2 - André Ferland
Siège #3 - Jean-Guy Labbé
Siège #4 - Réjean Labonté
Siège #5 - Doris Gilbert
Siège #6 - Linda Gosselin

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Christian Chabot, maire.

Monsieur Frédéric Giguère, directeur général et greffier-trésorier est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

142-08-25

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 JUILLET 2025
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Comptes fournisseurs au 14 août 2025
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - INSPECTEUR MUNICIPAL
 - 6.1 - Service incendie
 - 6.2 - Parc industriel
 - 6.2.1 - Soumission - Construction du bassin de rétention dans la rue Rotobec
 - 6.3 - Soumission- Lignage stationnement
 - 6.4 - Hygiène du milieu- Vidange des boues
 - 6.5 - Rang 10 Est
 - 6.6 - Développement résidentiel Laetare Bédard
 - 6.7 - Raccordement Ford Appalaches
 - 6.8 - Fauchage des rangs
- 7 - QUESTIONS DIVERSES
 - 7.1 - Oeuvre des loisirs
 - 7.2 - Centre sportif Claude-Bédard
 - 7.3 - Piscine École des Appalaches
 - 7.4 - Ressources humaines- Embauche préposé à l'entretien ménager
 - 7.5 - Maison des jeunes l'Olivier
 - 7.5.1 - Rapport 2024-2025
 - 7.5.2 - Partage des coûts 2025-2026
 - 7.6 - Deuxième projet de règlement no 240-25 relatif aux usages conditionnels
 - 7.6.1 - Adoption du deuxième projet de règlement no 240-25 relatif aux usages conditionnels
 - 7.7 - OMH Beauce-Etchemins
 - 7.8 - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
 - 7.9 - Régie intermunicipal des déchets de CJLLR
 - 7.10 - Bibliothèque Roch-Carrier
 - 7.10.1 - Réseau biblio- Rapport 2024
 - 7.11 - Défibriateur Centre civique
 - 7.12 - CAUCA- Alertes et notifications de masse
- 8 - CORRESPONDANCE
 - 8.1 - Municipalité de Saint-Cyprien- Facture Passeport Animal
 - 8.2 - Municipalité de Lac-Etchemin- Remerciement 10 juillet 2025

- 8.3 - Municipalité de Sainte-Sabine- Accompagnement travaux aqueduc
 - 8.4 - Fondation Sanatorium Bégin- Remerciement tournoi de golf 2025
 - 8.5 - MRC des Etchemins- Gala reconnaissance 2025
 - 8.6 - Parentaime- Invitation
 - 8.7 - Moisson Beauce- Remerciement campagne financement 2025
 - 8.8 - Cercle des fermières- Demande de soutien pour le Programme Nouveaux Horizons
- 9 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en y ajoutant les items suivants:

6.8 Fauchage des rangs

ADOPTÉE

143-08-25

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 JUILLET 2025

Le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2025 a été envoyé aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le procès-verbal de la séance ci-dessus mentionnée soit adopté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

144-08-25

4.1 - Comptes fournisseurs au 14 août 2025

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS EN DATE DU 14 AOÛT 2025

No chèque	Nom	Montant	Payé
C2500366	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	2 340,48	2 340,48 \$
C2500367	HYDRO-QUEBEC	38,36	38,36 \$
C2500368	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	300,00	300,00 \$
C2500368	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	532,97	532,97 \$
C2500368	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	6 146,78	6 146,78 \$
C2500368	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	45 647,57	45 647,57 \$
C2500369	SERVICES DE CARTES DESJARDINS	602,96	602,96 \$
C2500370	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	1 000,00	1 000,00 \$
C2500371	OEUVRE DES LOISIRS	5 000,00	5 000,00 \$
C2500371	OEUVRE DES LOISIRS	522 330,17	522 330,17 \$
C2500371	OEUVRE DES LOISIRS	23 000,00	23 000,00 \$
C2500372	BANQUE ROYALE DU CANADA	23 844,14	23 844,14 \$
C2500373	BANQUE SCOTIA	990,44	990,44 \$
C2500374	ZACHARIE LAPOINTE	244,36	224,36 \$
C2500375	OEUVRE DES LOISIRS	240 997,05	240 997,05 \$
C2500376	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	2 417,95	2 417,95 \$
C2500377	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	15 689,21	15 689,21 \$
C2500378	HYDRO-QUÉBEC	334,02	334,02 \$
C2500378	HYDRO-QUÉBEC	2 489,73	2 489,73 \$
C2500378	HYDRO-QUÉBEC	541,94	541,94 \$
C2500378	HYDRO-QUÉBEC	1 957,27	1 957,27 \$
C2500378	HYDRO-QUÉBEC	819,71	819,71 \$

C2500379	CAISSE DESJARDINS DES ETCHÉMINS	3 570,07	3 570,07 \$
C2500380	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	6 009,36	6 009,36 \$
C2500381	OEUVRE DES LOISIRS	20 391,66	20 391,66 \$
C2500382	TELUS SOLUTIONS EN SANTÉ INC.	44,03	
C2500383	AON HEWITT	5 485,04	
C2500384	MINISTRE DES FINANCES	358,84	
C2500385	BLANCHETTE, VACHON ET ASSOCIÉS	9 703,89	
C2500386	SOGETEL INC.	882,71	
C2500387	GROUPE CT	2 507,96	
C2500388	IMPRIMERIE APPALACHES INC.	23,00	
C2500389	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	54,00	
C2500389	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	24,00	
C2500390	MRC DES ETCHÉMINS	65 482,00	
C2500390	MRC DES ETCHÉMINS	1 500,43	
C2500391	POSTES CANADA	135,21	
C2500392	COOP STE-JUSTINE	1 400,71	
C2500393	HYDRO-QUEBEC	38,36	
C2500393	HYDRO-QUEBEC	1 082,63	
C2500394	FQM SERVICES, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ	626,61	
C2500395	PAGES JAUNES INC.	84,80	
C2500396	ROTOBEC INC.	7,48	
C2500397	BROUSSEAU SPORTS & FILS	388,71	
C2500398	LES ENTREPRISES JAGR	2 510,06	
C2500399	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	471,00	
C2500400	LNTP NOTAIRES INC.	2 146,07	
C2500401	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	100,71	
C2500402	BELL MOBILITÉ INC.	36,27	
C2500402	BELL MOBILITÉ INC.	48,34	
C2500403	PAULO ET REMY INC.	705,65	
C2500404	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	164,31	
C2500405	SERGE CARRIER ET FILS INC.	430,59	
C2500406	PAVAGE SARTIGAN LTEE	70 486,15	
C2500407	ELECAL	299,76	
C2500408	ECCE TERRA, ARPENTEURS-GÉOMÈTRES, SENCRL	1 121,01	
C2500409	J.R. ROY INC.	377,12	
C2500410	GESTION JACOB & VALENTIN INC.	1 266,14	
C2500411	EUROFINS ENVIRONEX	205,81	
C2500411	EUROFINS ENVIRONEX	128,77	
C2500412	M.R.C. DES ETCHÉMINS	5 052,60	
C2500413	SERVICES INFORMATIQUES KEVEN VACHON	160,92	
C2500413	SERVICES INFORMATIQUES KEVEN VACHON	80,46	
C2500414	FRÉDÉRIC GIGUÈRE	115,50	
C2500414	FRÉDÉRIC GIGUÈRE	73,68	
C2500415	SEL DRUMMOND ENR.	9 810,28	
C2500416	GYRO-TRAC CORPORATION	77,84	
C2500417	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	7 128,45	
C2500418	FRÉDÉRIC LAPOINTE	397,81	
C2500419	DATA2CLOUD.CA	88,36	
C2500420	LE PRO DE LA NIVELEUSE	179,04	
C2500421	MAC CONSTRUCTION INC.	1 075,33	
C2500422	GROUPE M.G.A.	21 045,53	
C2500423	ICIMEDIAS	411,84	
C2500424	HARNOIS ÉNERGIES INC	2 392,04	
C2500425	TOURISME ETCHÉMINS	100,00	

TOTAL	1 145 754,05 \$	927 216,20 \$
SOLDE À PAYER	218 537,85 \$	
ENCAISSE	(157 239,18) \$	

Il est proposé par Doris Gilbert,
Et résolu à l'unanimité:

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

6 - INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1 - Service incendie

Le conseil est informé des dossiers de la Régie des incendies.

6.2 - Parc industriel

145-08-25

6.2.1 - Soumission - Construction du bassin de rétention dans la rue Rotobec

CONSIDÉRANT que quatre soumissions ont été reçues pour la construction du bassin de rétention dans la rue Rotobec, soient celles de:

- 1- Excavation Alex Martineau : 241 598,41\$ plus taxes;
- 2- Cité Constructions : 259 400,00 \$ plus taxes;
- 3- Construction Abénakis : 296 930,30 \$ plus taxes;
- 4- Giroux et Lessard : 332 921,74 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Réjean Labonté,

Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte la soumission déposée par Excavation Alex Martineau pour la construction du bassin de rétention dans la rue Rotobec et ce, pour la somme de \$ plus taxes;

QUE l'entrepreneur devra débiter les travaux au plus tard le 1er septembre 2025 afin de respecter les exigences du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

ADOPTÉE

146-08-25

6.3 - Soumission- Lignage stationnement

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues pour le lignage des stationnements, soient celles de:

- 1- Marquage Lignepro : 595,00\$ plus taxes;
- 2- Lignes Xpert : 743,75\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte la soumission déposée par Marquage Lignepro pour le lignage des stationnements du Centre civique et de la Mairie et ce, pour la somme de 595,00\$ plus taxes.

ADOPTÉE

147-08-25

6.4 - Hygiène du milieu- Vidange des boues

CONSIDÉRANT qu'il y a plus de boues que sur les estimations et qu'il est nécessaire d'ajouter un sac pour la déshydratation des boues des étangs 1 et 2 de l'usine d'épuration des eaux usées;

CONSIDÉRANT qu'il y a environ 25 tonnes supplémentaires de boues à sortir des étangs;

CONSIDÉRANT que l'équipement et l'équipe de GFL Environnemental Service inc. est déjà sur place;

CONSIDÉRANT l'offre de GFL Environnemental Service inc pour retirer le surplus de boues;

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte l'offre de GFL Environnemental Service inc. pour la somme de 11 500\$ plus taxes.

ADOPTÉE

6.5 - Rang 10 Est

Les membres du conseil municipal sont informés qu'une partie asphaltée du rang 10 Est (juste avant le début du gravier) est en très mauvais état. Il est discuté et décidé de ne pas réparer l'asphalte et de mettre du gravier 0 3/4 sur cette partie endommagée.

148-08-25

6.6 - Développement résidentiel Laétare Bédard

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Justine désire favoriser le développement résidentiel et l'occupation de son territoire;

CONSIDÉRANT que le promoteur M. Laétare Bédard a déposé une demande afin de prolonger le réseau d'aqueduc et d'égout pour ajouter deux (2) terrains supplémentaires dans le cadre de son projet de développement sur la rue Gatien-Lapointe;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de convenir d'un protocole d'entente précisant les obligations et responsabilités respectives des parties relativement à l'aménagement et aux infrastructures nécessaires;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'autoriser la signature de ce protocole d'entente afin d'assurer la conformité du projet aux règlements municipaux et de voir à la qualité des aménagements;

Il est proposé par Marcel Tanguay;

Et résolu à l'unanimité :

QU'UN protocole d'entente entre la Municipalité de Sainte-Justine et le promoteur M. Laétare Bédard soit rédigé relativement au prolongement du réseau d'aqueduc et d'égouts pour l'ajout de deux (2) terrains au projet sur la

rue Gatien-Lapointe;

QUE le maire et le directeur général, signent au nom de la Municipalité, ledit protocole d'entente;

QUE les conditions et modalités de ce protocole soient conformes aux dispositions des règlements municipaux en vigueur et aux orientations du conseil.

ADOPTÉE

149-08-25

6.7 - Raccordement Ford Appalaches

CONSIDÉRANT que l'entreprise Ford Appalaches a présenté une demande afin d'obtenir un raccordement supplémentaire au réseau d'aqueduc municipal;

CONSIDÉRANT que cette demande s'inscrit dans le cadre des besoins opérationnels de l'entreprise et occasionnerait des coûts pour la Municipalité de Sainte-Justine;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun d'autoriser ledit raccordement, sous réserve que l'ensemble des frais associés à la réalisation des travaux, incluant la conception, la main-d'œuvre, les matériaux, la gestion de la circulation ainsi que tout autres frais applicables, soit entièrement assumés par Ford Appalaches;

CONSIDÉRANT que les travaux devront être réalisés conformément aux normes et exigences de la Municipalité, ainsi qu'aux directives émises par l'inspecteur municipal ou son adjoint;

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal est d'accord pour qu'un raccordement supplémentaire soit effectué par l'entreprise Ford Appalaches au réseau d'aqueduc municipal;

QUE tous les frais reliés à la réalisation de ces travaux sont entièrement à la charge de Ford Appalaches;

QUE les travaux soient effectués selon les normes municipales en vigueur et sous la supervision de l'inspecteur municipal ou son adjoint;

QUE le directeur général puisse effectuer tout suivi administratif requis en lien avec la présente résolution.

ADOPTÉE

6.8 - Fauchage des rangs

Le conseiller Réjean Labonté ajoute ce point à l'ordre du jour. Monsieur Donald Cayouette a manifesté son intérêt à soumettre une offre de service pour le fauchage (tonte de gazon) des rangs. Le directeur général communiquera avec monsieur Cayouette afin de recevoir une offre de service.

7 - QUESTIONS DIVERSES

7.1 - Oeuvre des loisirs

La conseillère Linda Gosselin fait un récapitulatif de l'été: tournoi de balle-molle, inscription pour la danse, tournoi de dek-hockey enfant et adulte, festival de la saucisse. Une rencontre aura lieu prochainement concernant le comité de financement et pour le restaurant du Centre sportif Claude-Bédard. La rencontre de l'Oeuvre des loisirs aura lieu le 25 août 2025.

7.2 - Centre sportif Claude-Bédard

Les membres du conseil municipal sont informés de l'avancement de la reconstruction du Centre sportif Claude-Bédard.

7.3 - Piscine École des Appalaches

Les membres du conseil municipal sont informés par monsieur le Maire du dossier de la piscine de l'École des Appalaches. Les rénovations de la piscine devraient débuter pendant l'année scolaire 2026-2027. Il est également été discuté que la gestion des cours de natation devienne la responsabilité de la Municipalité.

150-08-25

7.4 - Ressources humaines- Embauche préposé à l'entretien ménager

Il est proposé par Doris Gilbert,
Et résolu à l'unanimité:

QUE suite au processus d'embauche lancé par la Municipalité de Sainte-Justine visant à combler le poste vacant de préposé à l'entretien ménager, le conseil accepte la recommandation du comité de sélection pour la nomination suivante:

- Elizabeth Montero

ADOPTÉE

7.5 - Maison des jeunes l'Olivier

7.5.1 - Rapport 2024-2025

Les membres du conseil municipal reçoivent le rapport 2024 de la Maison des jeunes L'Olivier.

151-08-25

7.5.2 - Partage des coûts 2025-2026

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de verser la somme de 2 412,96 \$ à la Maison de jeunes l'Olivier des Etchemins à titre de contribution financière pour l'année 2025-2026 de cet organisme.

ADOPTÉE

7.6 - Deuxième projet de règlement no 240-25 relatif aux usages conditionnels

152-08-25

7.6.1 - Adoption du deuxième projet de règlement no 240-25 relatif aux usages conditionnels

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement ainsi qu'un projet de règlement no 240-25 ont été déposés lors de la séance ordinaire du 3 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil municipal du 3 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation a eu lieu à la Mairie le 14 août entre 18h30 et 19h30;

CONSIDÉRANT QUE les articles 145.31 à 145.35 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme autorisent les municipalités du Québec à adopter un règlement sur les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les usages conditionnels vise à

permettre, à certaines conditions, qu'un usage soit implanté ou exercé dans une zone déterminée par le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Sainte-Justine désire régler les bâtiments complémentaires aux usages commerciaux de type "conteneur" sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Justine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,

Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine adopte le second projet de règlement no 240-25 relatifs aux usages conditionnels.

QUE ce second projet de règlement no 240-25 a pour but de régler et de permettre, à certaines conditions, l'implantation de bâtiments complémentaires aux usages commerciaux de type "conteneur" sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Justine;

QU'IL y aura une tenue de registre sur le deuxième projet de règlement le 2 septembre de 9h à 19h à la Mairie.

7.7 - OMH Beauce-Etchemins

La prochaine rencontre sera le 28 août 2025.

153-08-25

7.8 - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Justine a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par la ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, la ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition d'André Ferland, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Sainte-Justine approuve les dépenses d'un montant de 18 351 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

7.9 - Régie intermunicipale des déchets de CJLLR

Les membres du conseil municipal sont informés des dossiers de la Régie CJLLR.

7.10 - Bibliothèque Roch-Carrier

7.10.1 - Réseau biblio- Rapport 2024

Les membres du conseil municipal reçoivent le rapport 2024 de la Bibliothèque Roch-Carrier.

7.11 - Défibrillateur Centre civique

Les membres du conseil municipal sont informés qu'un défibrillateur cardiaque sera installé au Centre civique.

7.12 - CAUCA- Alertes et notifications de masse

Le conseil municipal reçoit l'offre de service de CAUCA. Les élus attendront les recommandations de la MRC des Etchemins avant d'aller plus loin avec cette offre de service.

8 - CORRESPONDANCE

154-08-25

8.1 - Municipalité de Saint-Cyprien- Facture Passeport Animal

CONSIDÉRANT que des chats abandonnés ont été retrouvés aux abords du Centre sportif Claude-Bédard, nécessitant une intervention pour leur capture et leur relocalisation;

CONSIDÉRANT que les chats ont été abandonnés par un résident de la Municipalité de Saint-Cyprien;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Cyprien est membre de Passeport Animal et que la Municipalité de Sainte-Justine n'est pas membre;

CONSIDÉRANT que des frais relatifs à cette intervention ont été encourus et qu'une entente a été conclue pour le partage de la facture entre la Municipalité de Sainte-Justine et la Municipalité de Saint-Cyprien;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Marcel Tanguay,

Et résolu à l'unanimité:

QUE la Municipalité de Sainte-Justine autorise le paiement de sa part de la facture relative à l'intervention de Passeport Animal pour la gestion des chats abandonnés au Centre sportif Claude-Bédard, soit 50 % de la facture totale, au montant de 2 307,54 taxes incluses;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine débute des démarches pour la gestion animale sur son territoire;

ADOPTÉE

8.2 - Municipalité de Lac-Etchemin- Remerciement 10 juillet 2025

La Municipalité de Lac-Etchemin remercie Frédéric Giguère, Frédérick Lapointe et Zacharie Lapointe pour leurs contributions lors des pluies diluviennes du 10 juillet 2025.

155-08-25

8.3 - Municipalité de Sainte-Sabine- Accompagnement travaux aqueduc

CONSIDÉRANT la demande reçue de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Sabine afin de l'accompagner dans un branchement d'aqueduc et d'égout sous la rue Principale (MTQ) à Sainte-Sabine;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal juge opportun de répondre favorablement à cette demande, sous certaines conditions financières et administratives;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir une entente afin de fixer un coût pour l'accompagnement dans ces travaux de branchement d'aqueduc et égout;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Linda Gosselin,

Et résolu :

QUE le directeur général de la Municipalité de Sainte-Justine rencontre son homologue de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Sabine afin de déterminer les détails de l'entente et du coût de celle-ci;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine accompagne la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Sabine, c'est-à-dire qu'elle déterminera les besoins matériels, de machineries et qu'elle supervisera la réalisation de ces travaux;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine n'emploiera pas ces employés des travaux publics ou ces équipements pour la réalisation de ces travaux, à l'exception de l'inspecteur municipal ou son adjoint;

QUE toutes les autres dépenses non incluses dans l'entente soient à la charge de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Sabine;

QUE le directeur général soit autorisé à préparer et signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Justine, toute entente ou document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

8.4 - Fondation Sanatorium Bégin- Remerciement tournoi de golf 2025

Remerciement de la Fondation Sanatorium Bégin pour le tournoi de golf 2025.

8.5 - MRC des Etchemins- Gala reconnaissance 2025

La Municipalité de Sainte-Justine ne soumettra pas de candidature cette année.

156-08-25

8.6 - Parentaime- Invitation

Il est proposé par Doris Gilbert,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise l'achat de deux cartes (50\$/ chaque) pour la soirée bénéfice de Parentaime Maison de la Famille des Etchemins qui se tiendra le samedi 6 septembre 2025 au Belvédère du Lac.

ADOPTÉE

8.7 - Moisson Beauce- Remerciement campagne financement 2025

Remerciement de Moisson Beauce pour le don de la Municipalité de Sainte-Justine à sa campagne de financement 2025.

157-08-25

8.8 - Cercle des fermières- Demande de soutien pour le Programme Nouveaux Horizons

CONSIDÉRANT que le Cercle des fermières de Sainte-Justine prépare un projet dans le cadre du Programme Nouveaux horizons pour les aînés du gouvernement du Canada;

CONSIDÉRANT que ce programme vise à appuyer des initiatives locales favorisant la participation des aînés et contribuant à l'amélioration de leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal reconnaît l'importance de l'implication du Cercle des fermières dans la communauté et souhaite soutenir sa démarche;

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Sainte-Justine appuie officiellement la demande de financement du Cercle des fermières au Programme Nouveaux horizons pour les aînés;

ADOPTÉE

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

158-08-25

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité:

QUE la séance soit levée à 21h55.

ADOPTÉE

Directeur général et greffier-
trésorier

Maire